



CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

VIVRE LA
musique
ENSEMBLE



ACTEUR DES TERRITOIRES

Depuis plus de 160 ans, la Confédération Musicale de France est présente sur l'ensemble du territoire français, défendant un accès à la culture et à la pratique instrumentale ou vocale pour tous, quel que soit son âge, sa situation socio-économique, son niveau artistique. Nos chœurs, nos orchestres, nos établissements d'enseignement artistiques participent au rayonnement des villes comme des campagnes, toute l'année, et contribuent à renforcer la dynamique des territoires. Ainsi, grâce au travail qu'elle effectue au quotidien avec tous les acteurs du terrain, la CMF peut s'enorgueillir d'être un véritable outil de cohésion sociale et territoriale, notamment :

- **Aux côtés des élus locaux** : écoles de la citoyenneté, transmettant des valeurs telles que l'écoute, le partage, la rigueur, l'entraide et la tolérance, nos structures soutiennent l'animation des territoires grâce aux multiples concerts, cérémonies officielles ou événements caritatifs qu'elles organisent et réalisent.
- **Après des acteurs culturels et sociaux** : les échanges entre musiciens amateurs et artistes professionnels, toutes disciplines confondues, sont nombreux et contribuent à une dynamique de coopération avec les centres sociaux, les structures d'éducation populaire, les écoles, les maisons de retraites, ou encore avec le milieu carcéral et hospitalier. Les orchestres et les chœurs, prolongation naturelle de l'enseignement musical, assurent la création de liens intergénérationnels.
- **Avec les acteurs économiques** : chaque orchestre ou école est un projet de territoire en soi, qui privilégie les relations de proximité et les circuits courts. Outre une attractivité liée à une offre culturelle plus riche, leurs actions créent de l'activité économique directe avec l'embauche de personnels et de prestataires locaux, comme de l'activité indirecte : les concerts, les stages ou les festivals sont, pour les musiciens, leurs familles et leurs publics, également des moments de découverte du patrimoine local, où quartiers et villages sont mis en valeur.

Aussi diverses soient-elles en fonction des particularismes locaux, les actions de nos structures répondent toutes à un principe fédérateur consistant à travailler, coopérer, ensemble, à un projet culturel et social. Au-delà de la musique, la CMF crée et défend ce lien social.

Nous sommes fiers de nos milliers de bénévoles, salariés, musiciens, choristes, ou enseignants qui se mobilisent chaque jour à travers la France pour organiser et faire vivre des concerts, des festivals, des stages, au niveau local, départemental, régional, national, voire européen.

Christophe Morizot
Président de la CMF



← Cour des Comptes
19 Rue Lantier

BOULEVARD - BOUTIQUE
D'ARTS - D'ARTS

→ Musée de l'Économie

LA SEULE FÉDÉRATION QUI RÉUNIT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE & PRATIQUES EN AMATEUR

La CMF, association reconnue d'utilité publique, regroupe :

- **112** délégations départementales et régionales,
- **plus de 1 000** établissements d'enseignement artistique
- **près de 4 000** ensembles musicaux de toutes formes et effectifs
- **représentant 300 000** adhérents.

Unique fédération en France à réunir enseignement et pratiques en amateur, portée par plus de 200 bénévoles et une équipe de permanents, la CMF a développé depuis plus de 160 ans une vraie connaissance du secteur musical.

Centre ressource, conventionnée avec le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation Nationale, la CMF favorise le développement et le rayonnement de la pratique musicale par l'enseignement, la formation, la création et la diffusion.

NOS VALEURS

6



Citoyenneté
Échange

Collectif
Diversité

Bénévolat
Proximité
Créer
Intergénérationnel

OSER
Transmettre
Mutualiser

Partager

Fédérer
Culture
Écoute
Représenter
Solidarité
Démocratie

NOS MISSIONS

Tout au long de l'année la CMF initie et accompagne de nombreux projets pour défendre et renforcer la pratique musicale collective en amateur au quotidien et sur tous les territoires.







DÉFENDRE LES VALEURS DE LA DÉMOCRATIE CULTURELLE

La CMF s'inscrit dans l'esprit du mouvement d'Éducation populaire ainsi que dans celui de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui permet à chacun de s'épanouir, de progresser à tous les âges de la vie, et de trouver sa place dans une société qui n'est pas uniquement basée sur les profits et le tout marchand.

Aux côtés et en complémentarité des lieux d'enseignement spécialisé et de diffusion culturelle, les sociétés musicales transmettent une culture alternative émancipatrice en structurant les territoires, en participant à la vie collective, en défendant la diversité culturelle, l'équité territoriale et la considération des populations, et en remettant l'individu au cœur de l'activité.

La pratique d'ensemble en amateur favorise en effet l'épanouissement personnel, la mixité sociale, la mixité homme-femme, et participe au renforcement des liens sociaux à travers un engagement citoyen actif.

En 2019 la CMF a adhéré à





FAIRE ÉVOLUER LA PÉDAGOGIE

Une vingtaine de commissions, composées d'experts, de chercheurs et d'artistes se réunissent régulièrement à la CMF.

Espaces de rencontre et d'échanges, les commissions :

- assurent une veille pédagogique et artistique, collectent des renseignements sur les domaines les concernant, apportent leur expertise aux élus et salariés de la CMF ;
- initient voire encadrent, avec l'appui de la CMF, des actions de terrain comme les stages ;
- choisissent des répertoires musicaux et outils pédagogiques à destination des établissements d'enseignement et des ensembles musicaux, à partir des 2000 partitions qui leur sont envoyées chaque année par plus de 300 éditeurs.

Tous ces supports contribuent à aider les établissements et les ensembles à choisir des programmes pédagogiques et artistiques dans un esprit de cohérence, sur l'ensemble du territoire, et à constituer un patrimoine commun aux élèves et aux musiciens amateurs.



ENCOURAGER LA CRÉATION ARTISTIQUE

Lors de ses divers évènements à travers la France, la CMF s'attache à valoriser la création musicale via des commandes d'œuvres passées auprès de compositeurs.

Ces œuvres sont uniques et reposent souvent sur le mélange des styles musicaux en fonction de la nature de la manifestation. Elles sont jouées dans des lieux prestigieux comme la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, l'Auditorium National de Lyon, La Cité des Congrès de Nantes, le Nouveau Siècle de Lille, etc.

Quelques commandes :

- *Les couleurs du temps* de Yann ROBIN, Wataru MIYAKAWA, Olivier BARON
- *Les trois états de la matière* de Jean-Pierre POMMIER
- *Petite Machine à Bonheur* de Jean-Louis PETIT
- *La dernière planète* de Pierre THILLOY
- *Variations pour Orchestre d'Harmonie* de Philippe CAPDENAT
- *Toiles de Sons* de Vincent BEER-DEMANDER
- *Paisages de Ricardo* de SANDOVAL
- *Lions of legend* de Thierry DELERUYELLE



SOUTENIR L'EMPLOI

Depuis 2013, la CMF travaille avec le Conseil National des Employeurs d'Avenir (CNEA) pour créer de nouveaux métiers. Ces métiers concernent les établissements d'enseignement artistique et les sociétés de pratique musicale du milieu associatif, qui sont tous deux soumis à la Convention Collective Nationale de l'Animation en matière d'emploi.

Ces métiers seront ensuite référencés dans le Répertoire National des certifications professionnelles et donneront un cadre indispensable aussi bien aux employeurs qu'aux salariés.

*En 2018 la CMF a intégré
la gouvernance du*





RENFORCER LA PROFESSIONNALISATION

La CMF réalise des passerelles avec les autres fédérations culturelles mais aussi avec les établissements d'enseignement artistique accueillant l'enseignement supérieur (Conservatoires, CFMI, CEFEDM et Pôles supérieurs), afin de mutualiser ou faire reconnaître des formations en région à destination des encadrants associatifs.

Couvrant le champ de l'éducation et de l'enseignement jusqu'à la pratique tout au long de la vie, la CMF encourage et renforce les relations entre les institutions territoriales concernées et son réseau associatif.

Enfin, la CMF prend en charge l'organisation du DASDM (Diplôme d'Aptitude à la Direction des Sociétés Musicales). Reconnu dans le milieu amateur et professionnel, le DASDM atteste des compétences techniques, théoriques et pratiques nécessaires aussi bien à la direction musicale qu'à la direction de projets artistiques et culturels. Au-delà des qualités musicales et techniques, le DASDM atteste ainsi d'une réelle sensibilisation de ses détenteurs à l'environnement territorial.

Depuis 1985 :

- Plus de 650 chefs d'orchestre se sont présentés à l'examen
- Plus de 170 chefs d'orchestre ont été diplômés



REPRÉSENTER DANS LES INSTANCES NATIONALES & INTERNATIONALES

La CMF participe aux travaux et actions de nombreuses supra-structures :



La CMF est également consultée par différentes institutions :

- Ministère de la Culture
- Ministère de l'Éducation Nationale - Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)
- Conseil des Territoires pour la Culture (CTC, anciennement CCTDC)
- Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC)
- Observatoire national de l'Économie Sociale et Solidaire
- Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)
- Mouvement Associatif...



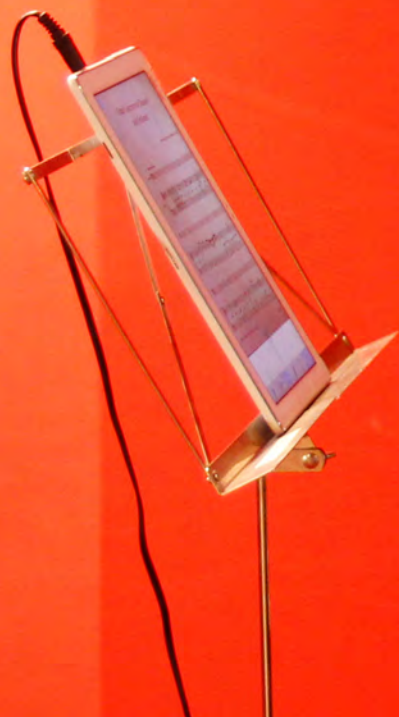
TRANSMETTRE ET ENRICHIR LE PATRIMOINE MUSICAL

Le Centre de documentation de la CMF est une des plus grandes parthèques de France, avec un fonds estimé à 50 000 ouvrages, issus de plus de 300 éditeurs nationaux et internationaux. Il s'adresse à tous ceux qui souhaitent consulter des partitions ou rechercher des nouveautés, ainsi que des documents sur la pédagogie et la musique en général. Il permet également aux étudiants d'effectuer des recherches musicologiques sur les compositeurs, les instruments et les sociétés musicales.

Il pilote également la mise en place d'un vaste catalogue collaboratif, en fournissant à plusieurs centres de documentation et bibliothèques de conservatoires un logiciel de catalogage pour référencer la musique imprimée et enregistrée, mais également des mémoires et travaux de recherche sur la musique et son enseignement.

Chaque année la CMF enregistre et met gratuitement à disposition de ses membres les morceaux sélectionnés par les commissions pédagogiques, afin d'offrir à tous les professeurs et élèves un outil de travail dépassant le cadre strict des examens.

Le Centre de documentation met en valeur les archives de la CMF, trésor d'informations sur le mouvement orphéonique, l'éducation populaire et la pratique musicale en amateur.



ENCOURAGER L'INNOVATION

Convaincue que le numérique constitue un puissant levier d'innovation pédagogique, de démocratisation et de collaboration artistique, la CMF s'est engagée depuis 2015 dans le développement du numérique pour compléter l'enseignement musical traditionnel.

En collaboration avec les Centres de formation des enseignants de la danse et de la musique (CEFEDM) Auvergne Rhône Alpes et Normandie, elle interroge et analyse les pratiques numériques des équipes pédagogiques de plusieurs établissements volontaires, tout en référençant et décrivant les logiciels potentiellement intéressants.



NOS ACTIONS

Tout au long de l'année, la CMF contribue au rayonnement de la vie musicale en organisant de nombreux événements sur l'ensemble du territoire français : concours, championnats, concerts solidaires, stages, sessions d'orchestre, etc.





Concours en région



Championnat National de Brass Band



Championnat National d'Orchestres d'harmonie





Orchestre National à Plectres



Académie de direction de Chœur



Concerts solidaires



4 SERVICES POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

- Service CULTUREL ET PÉDAGOGIQUE : chargé de travailler sur l'évolution des pratiques d'enseignement et de direction, sur le répertoire, la formation professionnelle via la mission Calliope et Euterpe, les relations avec les ministères et les territoires et la mise en œuvre d'événements culturels.
- Service DOCUMENTATION : chargé de fournir de la documentation à tous les musiciens, amateurs comme professionnels, élèves comme professeurs. Il pilote également le réseau de documentation de la CMF.
- Service ADMINISTRATIF : chargé de gérer les relations avec les adhérents, notamment la mise en réseau et les relations avec les assurances négociées par la CMF.
- Service COMMUNICATION : chargé de faire rayonner les actions de la CMF, et diffuser l'information.



NOS PARTENAIRES







Paris, Nuit Blanche 2019, parvis de France Télévision



CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée Jeunesse et Éducation populaire



www.cmf-musique.org



twitter.com/CMF_musique



facebook.com/pageCMF.fr



instagram.com/cmf_musique

10-12 avenue de la Marne - 92120 Montrouge

01 55 58 22 82

cmf@cmf-musique.org

Crédit  Mutuel



sacem 

LES PER 
L'Économie Sociale Participative
au Service de la Musique



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE LA CULTURE